

Programmes publics de médicaments de l'Ontario

Avis de l'administrateur en chef : Financement des chambres de retenue valvée dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario

21 décembre 2017

Le but du présent avis est d'informer les pharmacies relativement au dépôt et au traitement des demandes de remboursement des chambres de retenue valvée (CRV) au moyen du Système du réseau de santé (SRS). Le présent avis constitue une politique ministérielle qui doit être respectée en vertu de l'entente de souscription au SRS visant les exploitants de pharmacies (HNS Subscription Agreement for Pharmacy Operators).

À compter du 1^{er} janvier 2018, l'Ontario financera publiquement certaines CRV dans le cadre du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO).

Aperçu

Les chambres de retenue valvée sont utilisées en conjonction avec les aérosol-doseurs pour administrer l'agent antiasthmatique par inhalation. Une chambre de retenue valvée est munie d'une valve unidirectionnelle à l'embout buccal. Ce dispositif piège et retient le médicament volatilisé afin d'en améliorer son administration en permettant au patient de prendre de grandes respirations lentes pour inhaler tout le médicament. La valve unidirectionnelle empêche les patients de souffler accidentellement dans le tube de l'inhalateur.

Critère de remboursement

Tous les bénéficiaires du Programme de médicaments de l'Ontario âgés de 12 ans et moins qui détiennent une ordonnance valide d'un médecin ou d'une infirmière praticienne ou d'un infirmier praticien peuvent recevoir une chambre de retenue valvée financée dans le cadre du PMO.

Quantité autorisée

Les bénéficiaires du PMO admissibles seront autorisés à recevoir une (1) chambre de retenue valvée (avec ou sans masque ou embout buccal) par période de 365 jours.

Remboursement

Le ministère remboursera les chambres de retenue valvée énumérées ci-dessous qui font l'objet d'une demande de remboursement. Les pharmacies seront admissibles à un remboursement selon la formule suivante :

Montant remboursé + honoraires de préparation applicables dans le cadre du PMO

Méthode de facturation des pharmacies

Le numéro d'identification du produit (NIP) doit être utilisé aux fins de facturation. Les pharmacies obtiendront un remboursement pour la délivrance de chambres de retenue valvée conformément au tableau ci-dessous, sous réserve de modifications qui leur seront communiquées au moyen du service ONE Mail.

NIP	Description du NIP	Fabriquant	Montant remboursé (comprend la majoration de prix)
09858005	Chambre d'inhalation A2A (Aerosol to Airways)	Clement Clarke International Limited	9,7200 \$
09858006	Chambre d'inhalation A2A munie d'un petit masque	Clement Clarke International Limited	12,9600 \$
09858007	Chambre d'inhalation A2A munie d'un masque moyen	Clement Clarke International Limited	12,9600 \$
09858001	Chambre de retenue valvée InspiraChamber	INSPIRX INC.	25,4340 \$
09858002	Chambre de retenue valvée InspiraChamber munie d'un petit masque	INSPIRX INC.	40,6836 \$
09858003	Chambre de retenue valvée InspiraChamber munie d'un masque moyen	INSPIRX INC.	40,6836 \$
09858004	Chambre de retenue valvée InspiraChamber munie d'un grand masque	INSPIRX INC.	43,0488 \$
09858008	Chambre d'inhalation à valve	Respironics	17,6472 \$

	OptiChamber Diamond	Respiratory Drug Delivery (UK) LTD.	
09858009	Chambre d'inhalation à valve OptiChamber Diamond munie d'un petit masque	Respironics Respiratory Drug Delivery (UK) LTD.	30,1644 \$
09858010	Chambre d'inhalation à valve OptiChamber Diamond munie d'un masque moyen	Respironics Respiratory Drug Delivery (UK) LTD.	30,1644 \$
09858011	Chambre d'inhalation à valve OptiChamber Diamond munie d'un grand masque	Respironics Respiratory Drug Delivery (UK) LTD.	33,2424 \$
09858012	Chambre de retenue antistatique à valve AeroChamber Plus Flow-Vu - Petit masque pour enfants	Trudell Medical International	40,6836 \$
09858013	Chambre de retenue antistatique à valve AeroChamber Plus Flow-Vu – Masque moyen pour enfants	Trudell Medical International	40,6836 \$
09858014	Chambre de retenue antistatique à valve AeroChamber Plus Flow-Vu à embout buccal pour jeunes	Trudell Medical International	25,4340 \$
09858015	Chambre de retenue antistatique à valve AeroChamber Plus Flow-Vu à embout buccal pour filles	Trudell Medical International	25,4340 \$
09858016	Chambre de retenue antistatique à valve AeroChamber Plus Flow-Vu à embout buccal pour adultes	Trudell Medical International	25,4340 \$
09858017	Chambre de retenue antistatique à valve AeroChamber Plus Flow-Vu – Petit masque pour adultes	Trudell Medical International	43,0488 \$
09858018	Chambre de retenue antistatique à valve AeroChamber Plus Flow-Vu – Grand masque pour adultes	Trudell Medical International	43,0488 \$

Les pharmacies sont admissibles au remboursement du montant autorisé pour chaque NIP, majoré de 8 %. En plus du montant indiqué dans le tableau ci-dessus, les pharmacies peuvent se faire rembourser les honoraires habituels de préparation dans le cadre du PMO.

Les exploitants de pharmacies doivent ajouter dans chaque demande de remboursement de VHC leurs honoraires habituels de préparation dans le cadre du PMO au montant indiqué dans le tableau ci-dessus et indiquer un montant de remboursement dans le champ d'honoraires professionnels en utilisant le bon NIP. À titre d'exemple, une

pharmacie d'une région non rurale qui exécute une ordonnance de chambre d'inhalation A2A (NIP 09858005) aurait droit à un remboursement total de 18,55 \$ (9,72 \$ + 8,83 \$).

À des fins de facturation, les documents de pharmacie doivent être conservés dans un format prêt à lire en cas de vérification du ministère pendant au moins deux ans. Les paiements excédentaires résultant de demandes de remboursement inappropriées peuvent faire l'objet d'un recouvrement.

Bénéficiaires du PMO admissibles

Les demandes doivent être déposées en ligne au moyen du système SRS. Le processus normal de dépôt de demandes par le SRS est suivi, avec l'ajout des renseignements suivants :

- Code d'intervention : « PS » – services de soins professionnels
- Numéro d'identification du produit (NIP) : Choisissez le NIP approprié dans le tableau ci-dessus.
- Numéro d'identification de pharmacien valide
- Honoraires professionnels : Choisissez le montant remboursé maximal associé au NIP et ajoutez les honoraires habituels appropriés de préparation dans le cadre du PMO.

Restrictions

Seules les chambres de retenue valvée financées dans le cadre du PMO délivrées à un bénéficiaire du PMO admissible accompagnées d'une ordonnance valide d'un médecin ou d'une infirmière praticienne ou d'un infirmier praticien seront remboursées. Les bénéficiaires du PMO admissibles âgés de 12 et moins sont autorisés à recevoir une (1) chambre de retenue valvée par période de 365 jours.

Renseignements supplémentaires :

Pour les pharmacies :

Veillez contacter le service d'assistance du PMO pour les pharmacies au : 1 800 668-6641.

Pour les autres fournisseurs de soins et le public :

Veillez appeler la ligne INFO de ServiceOntario au 1 866 532-3161, ATS 1 800 387-5559. ATS à Toronto : 416 327-4282.